

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Elections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Demande d'autorisation environnementale concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Carré de Réunion sise CD7 avenue de Villepreux 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE, sur 55 communes du département des Yvelines.**

**Présentée par le syndicat HYDREAULYS sis 12 rue Mansart 78000 VERSAILLES**

Le préfet des Yvelines a prescrit par arrêté une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours consécutifs est prescrite du **jeudi 24 janvier 2019 au lundi 25 février 2019 inclus sur les 55 communes suivantes :**

**Adainville, Arnouville-les-Mantes, Blaru, Boissy-Mauvoisin, Bourdonne, Brevai, Chaufour- les Bonnières, Conde-sur-Vesgres, Cravent, Dammartin-en-Serve, Elancourt, Favrieux, Feucherolles, Flacourt, Fontenay-le-Fleury, Fontenay-Mauvoisin, Gazeran, Goussonville, Grandchamp, Gressey, Hargeville, Hermeray, Jeufosse, Jouars-Pontchartrain, Jumeauville, La Boissière Ecole, La Hauteville, Villeneuve-en-Chevrie, Le Tartre-Gaudran, Le Tertre-Saint-Denis, Lommoye, Longnes, Magnanville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Maurepas, Menerville, Mittainville, Mondreville, Montainville, Neauphlette, Orgeval, Perdreauville, Poigny-la-Forêt, Poissy, Port-Villez, Raizeux, Rennemoulin, Richebourg, Rosny-sur-Seine, Saint-Cyr-L'ecole, Saint-Illiers-La-Ville, Saint-Illiers-le Bois, Soindres, Villepreux.**

Une commission d'enquête est désignée constitué de

**Président :** Monsieur Jean CULDAUT, architecte urbaniste,

**Membres :** Monsieur Patrick GAMACHE, cadre administratif, conseiller prud'hommes honoraire, Monsieur Olivier SOULERES, ingénieur général des eaux et forêts (en retraite).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau).

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://epandage-reunion-hydreaulys.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- [epandage-reunion-hydreaulys@enquetepublique.net](mailto:epandage-reunion-hydreaulys@enquetepublique.net)

Le dossier est également consultable :

- sur support papier dans les mairies de Blaru, Longnes, Perdreauville, Hargeville, Condé-sur-Vesgre, Hermeray et Saint-Cyr-l'Ecole désignées comme lieu de permanence, et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête, déposés dans les mairies précitées.
- sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Un dossier simplifié sous format papier et un CD Rom de l'intégralité du dossier seront tenus à disposition du public dans les autres communes du périmètre du plan d'épandage non désignées comme lieu d'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude sur les incidences environnementales relatives au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de SAINT-CYR-L'ECOLE – Square de l'Hôtel de Ville - BP 106 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE, à l'attention de Monsieur Jean CULDAUT, président de la commission d'enquête, avant la date de clôture fixée au lundi 25 février 2019, mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

Les observations formulées par voie postale seront alors annexées aux registres d'enquête tenus à disposition dans les mairies et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Un membre de la commission d'enquête recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

**SAINT CYR L'ECOLE**

Square de l'hôtel de Ville 78210

- **Jeudi 24 janvier 2019 de 17h00 à 20h00**
- **Samedi 16 février 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 25 février 2019 de 14h00 à 17h15**

**BLARU**

8 rue de Vernon 78270

- **Lundi 4 février 2019 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00**

**LONGNES**

2 rue des Tourelles 78980

- **Jeudi 24 janvier 2019 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 22 février 2019 de 14h00 à 17h00**

**PERDREAUVILLE**

1 rue des Ecoles 78200

- **Mardi 5 février 2019 de 15h00 à 18h00**
- **Mardi 19 février 2019 de 14h00 à 17h00**

**HARGEVILLE**

Place de l'Église 78790

- **Samedi 9 février 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 19 février 2019 de 9h00 à 12h00**

**CONDÉ-SUR-VESGRE**

367 rue de la Vesgre 78113

- **Mercredi 6 février 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 20 février 2019 de 9h00 à 12h00**

**HERMERAY**

4 rue de la Mairies 78125

- **Mercredi 30 janvier 2019 de 16h00 à 19h00**
- **Mercredi 13 février 2019 de 16h00 à 19h00**

Le rapport et les conclusions du président de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public à la préfecture et dans les mairies concernées aux heures normales d'ouverture des bureaux, et sur internet à l'adresse suivante [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- Mme Sandrine MESSAGER- Ingénieur assainissement – HYDREAULYS -12 rue Mansart - 78000 Versailles- Tel. 01.39.23.22.67 – courriel : [s.messenger@etaso.fr](mailto:s.messenger@etaso.fr)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP18-591

[enquete-publique@publilegal.fr](mailto:enquete-publique@publilegal.fr)